



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à 20h30, le conseil municipal de la commune de Trévien, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Julien Carivenc, Maire.

Membres du conseil municipal en exercice : 11

Présents : 9

Absents excusés : 2

Pouvoirs : 2

Absent non excusé : 0

Quorum : 6

Le quorum est atteint

Date de la convocation : 01/06/2026

Affichage de la convocation : 01/06/2026

Etaient présents :

Julien Carivenc ; Raymond Andres ; Annie Calmels ; Christel Caste ; Peter McMaster ; Alain David ; Pascale Casseleux ;

Absents excusés :

Christophe Claus pouvoir donné à Pascale Casseleux ;

Roseline Creste pouvoir donné à Raymond Andres ;

Aurélié Lacoste - pouvoir donné à Alain David

Absent non excusé : aucun

Secrétaire de séance :

Raymond Andrès

Ordre du jour du conseil municipal :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 22 mai 2026 ;
2. Désignation d'un délégué titulaire et de trois suppléants en vue des élections sénatoriales ;
3. Décision modificative n° 1 du budget communal – exercice 2026 ;
4. Gestion des chats errants ;
5. Subvention à l'association de chasse Saint-Hubert de Trévien ;
6. Questions diverses.

La séance du conseil est ouverte à 20h30

Monsieur Raymond Andres est désigné secrétaire de séance.

I. Approbation du procès-verbal du 22 mai 2026

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 22 mai 2026 est soumis à l'approbation de l'assemblée.

Aucune observation particulière n'est formulée.

Résultat du vote :

- Pour : 10

- Contre : 0
- Abstention : 1, Madame Pascale Casseleux, absente lors de la séance concernée.

Le procès-verbal est adopté.

2. Désignation des délégués en vue des élections sénatoriales

Le maire informe le conseil municipal qu'il convient de procéder à la désignation d'un délégué titulaire et de trois suppléants appelés à participer aux élections sénatoriales.

Monsieur Peter Mc Master, ne disposant pas de la nationalité française, ne peut pas prendre part à cette élection.

Le bureau électoral est composé de deux membres parmi les plus âgés, Madame Annie Calmels et Monsieur Raymond Andres, et de deux membres parmi les plus jeunes, Madame Pascale Casseleux et Monsieur Philippe Gayrard.

2.1. Élection du délégué titulaire

Monsieur Julien Carivenc présente sa candidature.

Après dépouillement du scrutin à bulletin secret, les résultats sont les suivants :

- Nombre de votants : 10
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 10
- Julien Carivenc : 10 voix.

Monsieur Julien Carivenc est proclamé élu en qualité de délégué titulaire. Il déclare accepter ce mandat.

2.2. Élection du premier suppléant

Monsieur Raymond Andres présente sa candidature.

Après dépouillement :

- Nombre de votants : 10
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 10
- Raymond Andres : 10 voix.

Monsieur Raymond Andres est proclamé élu en qualité de premier suppléant.

2.3. Élection du deuxième suppléant

Madame Annie Calmels présente sa candidature.

Après dépouillement :

- Nombre de votants : 10
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 10
- Annie Calmels : 10 voix.

Madame Annie Calmels est proclamée élue en qualité de deuxième suppléante.

2.4. Élection du troisième suppléant

Madame Pascale Casseleux présente sa candidature.

Après dépouillement :

- Nombre de votants : 10
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 10
- Pascale Casseleux : 10 voix.

Madame Pascale Casseleux est proclamée élue en qualité de troisième suppléante.

Les élus déclarent accepter leur mandat. Aucun refus, aucune observation et aucune réclamation ne sont formulés.

3. Décision modificative n° I – Exercice 2026

Le maire présente la décision modificative n° I du budget communal pour l'exercice 2026.

Cette décision fait suite à une demande de la Direction générale des finances publiques concernant l'imputation comptable des restes à réaliser. Ces dépenses correspondent à des commandes d'investissement engagées en 2025, mais facturées ou réglées en 2026, notamment l'installation du système de chauffage et de climatisation ainsi que la pose de stores.

La Direction générale des finances publiques a demandé une correction des écritures budgétaires afin que l'affectation de ces sommes soit conforme aux règles comptables applicables.

Le maire précise que cette modification porte uniquement sur la présentation et l'imputation comptables. Elle n'a aucune incidence sur l'équilibre général du budget ni sur les opérations d'investissement prévues pour l'exercice 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la décision modificative n° I.

Résultat du vote :

- Pour : 11
- Contre : 0
- Abstention : 0.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

4. Gestion des chats errants

Le maire rappelle qu'une problématique liée à la présence et à la prolifération de chats errants a été signalée par une habitante et confirmée par plusieurs résidents.

La commune a par ailleurs conclu une convention annuelle avec la Société protectrice des animaux, pour un montant de 300 euros. Cette convention permet à la commune de satisfaire à ses obligations relatives à la prise en charge des animaux errants, en l'absence de fourrière communale.

Le maire expose qu'un placement systématique des chats errants auprès de la SPA ne constitue pas nécessairement une solution adaptée. Les chats vivant à l'état sauvage sont difficilement adoptables et leur retrait d'un territoire peut conduire à l'installation progressive d'une nouvelle colonie. La capture, la stérilisation puis la remise en liberté sur le lieu de vie permettent, au contraire, de stabiliser la population existante et de limiter sa reproduction.

Il est proposé d'allouer une enveloppe annuelle maximale de 500 euros à la stérilisation des chats errants. Une fois cette enveloppe consommée, les situations nouvelles seraient examinées au cas par cas, notamment dans le cadre de la convention conclue avec la SPA.

Madame Pascale Casseleux soutient cette proposition. Elle considère qu'une intervention préventive permettrait de limiter la prolifération et la souffrance animale. Elle indique également être disposée à participer aux opérations de capture.

Le dispositif pourrait être mis en œuvre avec l'appui de l'association Les Petits Sauvages. L'association serait susceptible de prêter les cages de capture, d'organiser l'intervention vétérinaire et d'assurer la surveillance post-opératoire des animaux avant leur remise en liberté. Une information préalable serait diffusée auprès de la population afin que les propriétaires puissent garder leurs animaux à domicile pendant les opérations.

Monsieur Alain David exprime des réserves sur la mise en place du dispositif.

Madame Annie Calmels souligne également l'intérêt de sensibiliser les propriétaires à la stérilisation de leurs animaux.

Le maire précise que le plafonnement de l'enveloppe à 500 euros permettra précisément de maîtriser les dépenses. Le choix de l'association, du vétérinaire ou de tout autre prestataire pourra être effectué ultérieurement, après comparaison des conditions proposées.

Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur le principe d'une enveloppe annuelle maximale de 500 euros destinée à la stérilisation des chats errants, accompagnée d'une action d'information et de prévention.

Résultat du vote :

- Pour : 10
- Contre : 0
- Abstention : 1.

La délibération est adoptée.

5. Subvention à l'association de chasse Saint-Hubert de Trévien

Le maire présente une demande formulée par l'association de chasse Saint-Hubert de Trévien.

L'association sollicite :

- le versement d'une subvention de 300 euros au titre de l'année 2026, destinée notamment à l'acquisition de matériel de sécurité ;
- la régularisation de la subvention de 300 euros accordée par délibération au titre de l'année 2025, mais qui n'a pas été versée.

Après vérification, il est confirmé que la subvention accordée en 2025 n'a effectivement pas été réglée. Le maire rappelle qu'une délibération régulièrement adoptée doit être exécutée. Le versement de cette somme doit donc être régularisé. Messieurs Peter Mc Master et Alain David, en raison de leurs liens avec l'association de chasse, ne prennent pas part aux débats ni au vote et se retirent de la salle du conseil.

Le conseil municipal se prononce distinctement sur les deux versements.

5.1. Régularisation de la subvention 2025

Le conseil municipal approuve le versement de la subvention de 300 euros accordée au titre de l'année 2025.

Résultat du vote :

- Pour : 9
- Contre : 0
- Abstention : 0 ;
- Membres ne prenant pas part au vote : 2.

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres ayant pris part au vote.

5.2. Subvention au titre de l'année 2026

Le conseil municipal approuve l'attribution d'une subvention de 300 euros à l'association Saint-Hubert de Trévien au titre de l'année 2026.

Résultat du vote :

- Pour : 9
- Contre : 0
- Abstention : 0 ;
- Membres ne prenant pas part au vote : 2.

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres ayant pris part au vote.

6. Questions diverses

6.1. Retours de la population sur les actions communales

Le maire informe le conseil municipal avoir reçu des messages d'habitants exprimant leur satisfaction à la suite du nettoyage du secteur de Saint-Pierre et de l'intervention du Conseil départemental sur un fossé signalé devant une habitation.

Il souligne que les travaux et aménagements récemment entrepris sont favorablement perçus par la population. Sont notamment évoqués les travaux réalisés au cimetière, la création de la cabane à livres, l'installation du compteur forain ainsi que les actions générales d'entretien et d'amélioration du cadre de vie.

6.2. Sécurité et collaboration avec la gendarmerie

Le maire rend compte d'une réunion organisée avec la communauté de brigades de Monestiés.

Les échanges ont porté sur la situation de la délinquance locale ainsi que sur différents dispositifs de prévention. La mise en place d'un dispositif de participation citoyenne, placé sous le contrôle de la gendarmerie, a notamment été évoquée. Ce dispositif reposerait sur la désignation d'habitants référents chargés de signaler aux forces de l'ordre les comportements ou faits inhabituels constatés dans leur secteur. Une signalétique pourrait être installée aux entrées de la commune.

La gendarmerie a également rappelé l'intérêt des dispositifs de vidéoprotection dans le cadre des enquêtes relatives aux vols, aux dégradations ou aux disparitions.

6.3. Réserve communale de sécurité civile

Le maire informe le conseil municipal de la relance du recrutement au sein de la réserve communale de sécurité civile.

Les anciens membres ont été sollicités et plusieurs nouveaux candidats ont été contactés. Entre quatre et six personnes pourraient rejoindre la réserve.

Une réunion sera organisée dans le courant du mois de juin afin de permettre la remise en activité de la réserve avant la fête du village du 27 juin 2026.

6.4. Travaux de voirie et curage des fossés

Monsieur Alain David présente la nécessité d'engager des travaux de voirie sur le chemin de Saint-Pierre, ainsi que diverses opérations de rebouchage ponctuel sur le territoire communal.

Les interventions envisagées pourraient également comprendre la reprise de tranchées dans les secteurs de Canabel et de la Mayrié, afin de prévenir une dégradation plus importante de la chaussée.

Trois devis seront sollicités pour la réalisation de ces travaux. Ils seront présentés au conseil municipal lors de sa prochaine séance.

6.5. Projet d'aménagement de la mare

Le conseil municipal évoque le projet d'aménagement ou de suppression de la mare située à proximité de la mairie dans le cadre du projet de la salle des associations.

Avant de solliciter définitivement des entreprises et d'engager les travaux, il est convenu de vérifier les contraintes réglementaires et environnementales applicables, notamment au regard d'un éventuel classement en zone humide.

Des devis pourront ensuite être demandés à plusieurs entreprises si la faisabilité réglementaire du projet est confirmée.

6.6. Travaux sur la route du barrage

Le maire informe le conseil municipal que le Conseil départemental réalisera des travaux de réfection de la route du barrage du 9 au 16 juin 2026.

Une déviation sera mise en place pendant la durée des travaux. L'accès restera néanmoins autorisé aux riverains, aux services de secours et aux transports scolaires, dans les conditions prévues par l'arrêté de circulation.

L'information sera diffusée auprès de la population.

6.7. Déploiement de la fibre optique

Une demande de travaux déposée par Tarn Fibre a été validée.

Le déploiement de la fibre sera principalement réalisé en utilisant les poteaux existants dans le secteur de Canabel. La desserte du Moulin de Loupiac nécessitera l'installation de nouveaux poteaux, sous réserve de l'accord du propriétaire concerné.

6.8. Transport scolaire

Une réunion de la FEDERTEEP consacrée au ramassage scolaire doit se tenir le 12 juin 2026.

Le maire ne pouvant y assister, des consignes seront transmises. Il rappelle que les familles concernées doivent se manifester auprès de la mairie afin que leurs besoins puissent être identifiés et que la création ou l'adaptation d'arrêts puisse être demandée.

6.9. Visite du site Trifyl de Blaye-les-Mines

Monsieur Raymond Andres rend compte d'une visite du site Trifyl de Blaye-les-Mines.

La visite a notamment permis de découvrir les procédés de tri et de valorisation des déchets tout-venant, au moyen de systèmes de soufflerie, de concassage et de criblage.

Il indique qu'une part importante des déchets apportés dans cette filière peut être récupérée et valorisée.

6.10. Diagnostic du bâtiment de Saint-Pierre

Le maire informe le conseil municipal avoir relancé le prestataire chargé du diagnostic du bâtiment de Saint-Pierre.

Des devis doivent également être sollicités pour le remplacement des fenêtres et l'éventuelle installation d'une pompe à chaleur.

Ces démarches ont uniquement pour objet d'évaluer les solutions techniques envisageables et leur coût. Aucune décision de réalisation des travaux n'est prise à ce stade.

Clôture de la séance

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 22 h 19.

Fait à Trévien, le 19 Juillet 2026

Le maire,
Julien Carivenc

Le secrétaire de séance,
Raymond Andrès